



ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MAI 2013

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

- Monsieur le Ministre de l'Education Nationale
représenté par Monsieur Guy WAÏSS, Adjoint au Directeur Général de l'Enseignement Scolaire
- Monsieur Jean-Paul DELAHAYE, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire,
représenté par Madame Anna LAURENT, Chef du bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, DGESCO
- Monsieur Xavier TURION, Chef du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique,
DGESCO
représenté par Monsieur Christian AUDEGUY, chargé d'études Sport
- Madame Catherine GAUDY, Directrice Générale des Ressources Humaines,
représentée par Monsieur Jean GREVOZ
- Madame Florence ROBINE, Rectrice de l'Académie de Créteil,
représentée par Monsieur Francis BAHU, IA IPR EPS
- Monsieur François WEIL, Recteur de l'Académie de Paris,
représentée par Monsieur Bruno TREHET, IA IPR EPS
- Monsieur Jean-Michel COIGNARD, Inspecteur d'Académie, DASEN des Yvelines
- Monsieur Gilles GROSDÉMANGE, Inspecteur d'Académie, DSDEN de l'Eure
représenté par Monsieur Christophe CARPENTIER, IA IPR EPS, Rectorat de Rouen
- Monsieur Jean-Pierre BARRUÉ, Doyen de l'Inspection Générale Groupe EPS
représenté par Monsieur Jean-Marc SERFATY, IA IPR EPS
- Madame Hanifa CHERIFI, Inspectrice Générale Education et Vie Scolaire
- Monsieur Jean-Luc MOURIER, IA IPR EPS, Académie de Versailles
- Monsieur Fernand NASARI, Proviseur du Lycée Jacques Decour, Paris 9e
- Monsieur Dominique VILLÉ, Proviseur du Lycée Utrillo, Stains
- Monsieur Pierre-Henri TISSERAND, Proviseur du LP Armand Guillomin, Orly
- Monsieur Jean-Claude PATEYRON, Principal du Collège Georges Braque, Paris 13e

MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

- Madame la Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative représentée par Madame France PORET-THUMANN, Sous-Directrice de l'Action Territoriale
- Madame Annick WAGNER, Adjointe au Directeur des Sports représentée par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Chargé de mission « Sport éducation insertion » (DSB1)
- Madame France PORET-THUMANN, Sous-Directrice de l'Action Territoriale représentée par Monsieur David BRINQUIN, Chargé de mission (DSB1)
- Monsieur Gérard BESSIERE, Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Frédéric JUGNET, Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports
- Madame Mathilde GOUGET, Inspectrice de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Gérard CREPS, Chef du Pôle Sport – DDCS92 représenté par Madame Frédérique BLANCON, Coordinatrice de la mission « protection des sportifs », Pôle SJVA
- Monsieur Jean-Pierre de VINCENZI, Directeur Général de l'INSEP représenté par Monsieur Jean-Claude VOLLMER, Responsable du service de suivi des pôles, des conditions d'entraînement et de l'encadrement éducatif des sportifs de haut niveau

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

- Madame Fabienne KUNTZ-ROUSSILLON, Inspectrice EPS de l'enseignement agricole

FEDERATIONS ET SYNDICATS

- Monsieur Jean-Michel GERBOT, Directeur du Service Régional UNSS Orléans-Tours
- Monsieur Luc ARSONNEAUD, Directeur adjoint du Service Départemental U.N.S.S. Gironde
- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSF, représentant la F.F. de Badminton
- Monsieur Jean-François SAUTEREAU, Président de la F.F.S.U.
- Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Président de l'U.S.E.P.
- Madame Myriam MENEZ, Secrétaire générale de la P.E.E.P.
- Monsieur Serge CHABROL, Secrétaire général - S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Benoît HUBERT, S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Nathalie FRANÇOIS, S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Yann CHANDIVERT, Délégué national EPS - S.E./UNSA
- Monsieur Christian CHEVALIER, Secrétaire général - S.E./UNSA
- Monsieur Arnault KISIEL, S.E./UNSA
- Madame Mariannick JUHEL, SE/FEN

ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Madame Jacotte SELS, Collège Les Prés, Montigny-le-Bretonneux
- Monsieur Philippe AERTS, Collège Daniel Féry, Limeil Brévannes
- Mademoiselle Sylvie APEL-MULLER, LP Pierre Vernotte, Moirans en Montagne
- Monsieur Gil BOISSE, Collège Jean Emond, Vendôme
- Monsieur Florent KUNZELMANN, Lycée Max Linder, Libourne
- Monsieur Edmond LABUSSIÈRE, Collège Léon Blum, Wingles
- Monsieur Pierre LAPERCHE, Collège Dorval, Orly
- Monsieur Denis LECAMP, Collège Pierre Loti, Rochefort sur Mer
- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, Collège Jean Jaurès, Montfermeil
- Monsieur Emmanuel LESNE, Collège Jacques Brel, Noyal s/Vilaine
- Monsieur Thomas MANTEAU, Collège Jean-Lurçat, Angers
- Monsieur Eric OLIVERO, Collège Pierre Mendès France, Marcoussis
- Madame Mélanie PELTIER, Collège François Mauriac, Louvres
- Monsieur Gilles RODIA, Lycée Lumière, La Ciotat
- Madame Evelyne SALLANNE, Collège Cerdanya, Bourg Madame

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Dr. Claudette MARTIN-JOURDEN, Médecin Scolaire, Rectorat de Versailles

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

- Monsieur Pascal FLORENTIN, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France

FÉDÉRATIONS ET SYNDICATS

- Monsieur Pierre YOU, Président de la F.F. de Montagne et d'Escalade, représentant le CNOSF
- Monsieur Jean-Jacques HAZAN, Président de la FCPE

I. Interventions Liminaires

SE/UNSA Christian CHEVALIER - Secrétaire général

Le SE-UNSA tient à réaffirmer dans cette instance toute l'importance qu'il porte au sport scolaire et à l'UNSS en particulier. Les analyses et propositions qui nous sont livrées pour cette AG, avec de nombreux chiffres, permettent une photographie réaliste de l'UNSS. Des zones d'ombres persistent tout de même. A la fois sur le budget, pas assez détaillé à notre goût et à la fois sur le terrain où, à certains endroits, les collègues se découragent de l'organisation du sport scolaire. Le désarroi de certains coordonnateurs de districts est criant tout comme le stress de certains cadres. Les conditions financières de certaines AS et certains services départementaux ou régionaux deviennent problématiques.

Une enquête récente menée par le SNPDEN en lien avec le SE-Unsa auprès des chefs d'établissements, à travers 1600 réponses, alerte sur certaines difficultés :

- Il est largement temps de constituer le fonds de solidarité aux associations en difficulté financière. Plus de 24% des chefs d'établissements déclarent que la santé de leurs AS n'est pas bonne. Le SE-Unsa apprécie de voir pour la première fois apparaître la ligne budgétaire de 50 000€ dans le budget prévisionnel 2013 pour ce fonds de solidarité. C'était une de nos propositions, reprise dans le plan de développement, qui se concrétise.
- Il est temps également de clarifier la position du chef d'établissement actuellement président et de répondre ainsi au rapport de l'Inspection générale mis en lumière au printemps dernier. Le SE-Unsa comprend la motion votée il y a quelques semaines par le SNPDEN proposant aux chefs d'établissements de démissionner de leur présidence malgré leur attachement au sport scolaire. Il est urgent de revoir les statuts de l'UNSS. Le SE-Unsa y est prêt et fera ses propositions lors de l'ouverture d'un groupe de travail gouvernemental.
- Le sport scolaire et l'investissement dans l'UNSS de l'enseignant d'EPS doivent faire partie des critères évalués lors des inspections pédagogiques. Or 56% des chefs d'établissements déclarent ne pas en voir de traces dans les rapports d'inspection.
- Il est temps en fin de ne pas utiliser le forfait UNSS comme prétexte pour laisser les enseignants d'EPS à l'écart des autres disciplines et d'obtenir un statut de certifié incluant l'animation du sport scolaire pour tous les enseignants d'EPS. 87% des chefs d'établissements sondés y sont favorables. Le SE-Unsa a validé lors de son congrès un passage dans le corps des certifiés avec un service de 16h de cours et 2h de sport scolaire.

Pour toutes ces raisons et profitant d'un large auditoire aujourd'hui, le SE-Unsa réaffirme comme il l'a fait devant le ministre à l'Assemblée générale en septembre dernier la volonté d'ouverture d'un grand débat sur le sport scolaire et plus largement sur la place de l'EPS dans le système éducatif et le statut des enseignants d'EPS à travers la refondation. Absent des débats sur la refondation, il est temps d'échanger et de tracer de nouvelles lignes directrices pour le sport scolaire de l'école primaire à l'université. Une revalorisation des enseignants d'EPS s'investissant tout particulièrement dans l'UNSS doit être envisagée. Le SE-Unsa poursuivra son travail d'analyse et d'expertise sur l'UNSS en portant un projet tourné vers le plus grand nombre, privilégiant toujours plus le volet de l'animation. Le sport scolaire doit être un véritable trait d'union entre l'EPS et le sport fédéral. Le SE-Unsa jouera son rôle de membre du CA pour faire avancer et progresser cette grande institution que représente l'UNSS en étant à l'écoute à la fois de ses dirigeants, de ses salariés, de ses animateurs et de ses usagers. Le SE-UNSA tient à remercier l'ensemble du personnel ayant travaillé sur les documents qui nous ont été remis pour cette AG.

Nous nous retrouvons quelques mois après la dernière Assemblée Générale, assemblée générale au cours de laquelle le ministre était intervenu en personne pour rappeler son attachement et son soutien au sport scolaire, assemblée générale au cours de laquelle nous avons voté le Plan National de Développement issu de négociations fructueuses.

Des engagements en faveur de l'EPS et du développement du sport scolaire se sont concrétisés depuis, dont nous reprendrons quelques exemples :

- l'augmentation du nombre de postes ouverts aux différents concours de recrutement, et par conséquent le nombre de forfaits pour l'animation et l'encadrement des activités du sport scolaire
- l'intégration de ce forfait, même s'il se réduit à un trimestre, dans le service des contractuels admissibles au concours 2013 bis.
- L'intégration d'un paragraphe « sport scolaire » dans la circulaire de rentrée 2013 ainsi que dans l'annexe de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole.
- La décision de faire de l'EPS une des trois disciplines obligatoires au concours de recrutement des Professeurs des Ecoles.

Pour autant, les enseignants d'EPS attendent avec de plus en plus d'impatience la parution d'un décret confirmant officiellement à 3h hebdomadaires, indivisibles, cette part effective de leur service, mission inscrite dans l'article 4 du statut des professeurs d'EPS que nous souhaitons voir étendue à tous les enseignants d'EPS. Nous ne demandons pas la disparition de ce statut.

Nous attendons que cessent les atteintes et les doutes qui reviennent régulièrement au-devant de la scène, notamment dans les rapports de la cour des comptes sur ce qu'elle nomme abusivement et de façon provocatrice des « décharges de service » en parlant du forfait d'AS et en confirmant son caractère instable du fait que ce forfait est régi actuellement par une simple circulaire. Il est grand temps de revenir à un décret. Le cabinet du ministre nous dit régulièrement que le décret est en cours d'écriture, qu'il n'y a pas lieu de nous inquiéter, qu'il sortira bien, comme promis, avant la fin de l'année scolaire. Alors pourquoi en tant qu'organisation syndicale représentative, n'avons-nous pas encore été sollicités pour une négociation sur le contenu d'un texte où on sait bien que chaque mot va compter ?

L'organisation originale du sport scolaire de second degré : véritable service public organisé sous forme associative tel qu'il est prévu dans ses statuts de 1986 en fait sa force et ses réussites, statuts qu'il faut toiletter pour intégrer les collectivités territoriales qui n'y sont pas pour l'instant. Ce qui a été confirmé par le Ministre lors de sa réponse à la cour des comptes et par son représentant lors du CA d'avril, ce qui ne peut que nous satisfaire. Le million de licenciés, le nombre conséquent de compétitions organisées, mais aussi la formation tout au long de l'année scolaire des jeunes licenciés dans les pratiques physiques comme dans l'engagement à la prise de responsabilités (arbitres, organisateurs, dirigeants, etc..) sont là pour en attester. Il s'agit pour le SNEP FSU de renforcer cette organisation, en l'améliorant quand c'est nécessaire, et d'exiger que cessent des « attaques » injustifiées soutenues par certains syndicats ou forces politiques qui pourraient contribuer à l'affaiblir. En disant qu'il faut l'améliorer quand c'est nécessaire, nous montrons qu'il ne faut pas masquer les difficultés (les finances de nombre d'AS ou de certains départements voire académies, le fonctionnement de certaines AS, ...). Notre souhait est de valoriser et de nous appuyer sur les

réussites pour progresser partout plutôt que de ne centrer les échanges que sur les difficultés pour dénigrer et détruire.

Le SNEP FSU s'appuie sur les débats et les échanges qu'il mène avec la profession pour faire des propositions concrètes et fondées. Ainsi l'opération écriture collective d'un « manifeste pour l'EPS et le sport scolaire », en réponse au défi que Vincent Peillon lui a lancé sur leur contribution dans le projet de refondation de l'Ecole, a permis plusieurs dizaines de réunions (dont certaines avec plus de 100 collègues) dans les académies, et la réunion de plus de 200 de leur représentants aux Etats généraux du SNEP le week-end dernier à Paris. A cela s'ajoutent les contributions postées sur notre site.

Le sport scolaire a bien évidemment traversé ces différentes phases de réflexions et permis de mettre en évidence de grandes réussites, y compris en lycée et LP où on voudrait nous faire croire que libérer le mercredi après-midi tout au long de l'année et dans les périodes de stage serait impossible. A contrario, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires fait peser des risques au travers de décisions émanant de certaines municipalités quant à la suppression d'accès aux installations sportives qui leur appartiennent tant pour l'enseignement de l'EPS obligatoire pour le second degré que pour les créneaux d'entraînement des AS à partir de 15h30, le mercredi matin ou encore sur les plages méridiennes. L'annonce de ces décisions ne peut que nous inquiéter si elles devaient se réaliser, et nous devons tous y accorder une attention particulière. De la même façon l'intégration au Sénat d'un amendement dans la loi qui tend à confondre EPS dans le temps scolaire, sport scolaire, activités périscolaire et extra scolaires, tout cela sous prétexte de projet éducatif territorial ne peut que nous inquiéter.

Vouloir améliorer le développement du sport scolaire passe selon nous par le renforcement des éléments qui en font dans le second degré un véritable service public. Il s'agit de choix politiques que l'Etat doit assumer, nous en rappelons quelques-uns :

- Une AS obligatoire dans chaque établissement et présidée par le chef d'établissement. Nous y tenons.
- Des instances sous la responsabilité et présidées par le ministre, les recteurs et les DASEN selon les niveaux.
- Un forfait de 3h dans le service de tous les enseignants d'EPS, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel.
- L'affectation des cadres auprès des services de l'EN selon les niveaux concernés, nous y reviendrons lorsque nous présenterons le vœu que nous souhaitons soumettre à l'avis de l'AG
- Le rôle et le statut des coordonnateurs de districts
- L'accès aux installations sportives nécessaires
- L'augmentation des subventions de l'Etat

En conclusion, nous espérons que cette AG soit le lieu où ces orientations pourront être débattues et renforcées

Elue des AS : Jacotte SELS

Les propos qui viennent d'être tenus par le SE UNSA sont surprenants, on entend découragement, désarroi, stress de la part des collègues : une impression de ne pas faire le même métier !

L'impression d'un regard complètement extérieur peu ancré dans les pratiques sur le terrain du sport scolaire : le million de licencié-e-s et les signes positifs divers constituent bien la preuve d'un dispositif qui répond aux attentes des élèves et qui est aussi l'expression de l'engagement des enseignants d'EPS.

Concernant la présidence de l'AS par le chef d'établissement, elle constitue pour nous le lien à ne pas couper entre l'AS et l'établissement, entre le projet d'AS, le projet d'EPS et le projet d'établissement.

Le CE est aussi le garant de ce qui se passe à l'AS dans l'école en terme d'orientation, en terme d'objectifs.

Si des dysfonctionnements sont repérés, faisons vivre les propositions de la commission nationale des CE ; des pistes diverses ont été proposées sur le rôle du Président, sur les actions possibles...

Si le lien était rompu, que justifierait la présence du Ministre, Recteur et DASEN présidents des structures aux différents niveaux ?

Nous souhaitons réaffirmer ici notre attachement à la présidence par le chef d'établissement.

Réponses M. WAISS :

1. Statuts

3 voies possibles :

- Une association comme une autre, sans présidence du ministre, du chef de l'établissement pour l'AS, modèle du premier degré.
- Dans une logique inverse, considérer l'UNSS comme une association transparente et faire de l'UNSS un « service », se déclinant en bureaux au niveau de l'administration centrale, des académies et des départements.
- Voie moyenne qui a été choisie : lien très fort entre l'état et l'association, combinée à une volonté de faire vivre l'association.

La réponse est donnée par le ministre à la cour des comptes : le dispositif est certes critiquable, mais il fonctionne avec plus d'un million de licenciés et permettant aux jeunes de pratiquer pour moins de 20 euros par an, grâce notamment au forfait AS des enseignants.

Les statuts évolueront, via une AG extraordinaire.

- Représentation des collectivités pour plusieurs raisons :

- Leur soutien financier à l'UNSS, désormais traduits dans les documents financiers.
- Le projet de loi de refondation dans lequel les collectivités sont associées.
- En France, lorsque 100 € sont dépensés par l'éducation, 25 proviennent des collectivités.

2. Décret

Evolution prévue

Travail entamé entre DGESCO-DGRH-DAJ

Parution imminente

3. Finances

Equilibre fragile – situation budgétaire de l'Etat difficile, y compris l'éducation nationale pour les crédits hors titre II (fonctionnaires détachés).

4. Mercredis Après-midi

Nombreux paramètres à considérer, un groupe de travail issu du CSE travaille cette question.

II. Approbation du PV de l'AG 2012

Elus des AS : Eric OLIVERO et Thomas MANTEAU

Concernant le procès-verbal et en risquant peut-être de paraître quelque peu formaliste, nous regrettons les points suivants :

Suite à nos interventions en sa présence, M. Le Ministre nous avait apporté un éclairage personnel précis qui n'apparaît pas dans le procès-verbal (une seule ligne page 19 évoque succinctement l'une de ses réponses).

Dans le même ordre d'idée et même si nous avons apprécié pour notre part, la fidélité avec laquelle ont été retranscrits nos propos, nous ne comprenons pas pourquoi le discours du président de l'UNSS n'a pas bénéficié de la même fidélité de restitution.

De plus certaines interventions n'apparaissent pas : exemple l'intervention de la représentante PEEP sur le problème du certificat médical.

Il en est de même pour les nombreuses réponses formulées par notre Directeur national dont on ne voit pas la trace écrite dans ce compte rendu. Nous espérons qu'aujourd'hui chacune de nos questions recevra si possible une réponse qui devra figurer dans le procès-verbal de cette assemblée générale que nous débutons.

Enfin clore ce PV par une phrase incompréhensible : « Un espace pour les 15 élu-e-s des AS qui représentent 25% de l'AG, d'autant que de nombreux espaces sont actuellement attribués à des acteurs extérieurs à l'UNSS. » ne nous semble pas être une façon très pertinente de conclure ce rapport d'une AG qui fut riche en réflexions et débats sur le sport scolaire que nous aimons et que nous sommes venus une fois encore, défendre ici.

Réponses Laurent PETRYNKA, directeur :

- Le discours du ministre a été validé
- Convient qu'il manque l'intervention sur le CM de la PEEP
- Toutes les interventions et réponses sont illustrées par les diapositives.

PV adopté à l'unanimité

III. Rapport Général

A. Présentation par Laurent PETRYNKA, directeur national

Le directeur remercie le chef d'établissement du Lycée Jacques Decour pour son accueil et le félicite du titre obtenu de Champion de France.

Le rapport général est :

- Stratégique et plus dense pour plus de lisibilité, tenant compte des remarques faites en instance dans ce sens accompagné du document « l'UNSS en chiffres »
- Année marquée de beaucoup de discussions pour la finalisation du PND, ainsi que dans les académies.
- Progression du nombre des licences, barre du million franchie, hausse de 40000 depuis 2010. La journée du sport scolaire est un catalyseur, l'investissement des professeurs ainsi que la mise en œuvre des PAD, en direction de tous les publics.
- Sommaire classique incluant le rôle stratégique et soutenu des coordinateurs de districts.
- Finances, répartition 60/40. Dépendance forte des subventions, notamment en regard des cadres en détachement + 490 000 € de crédits d'animation répartis.

1. Les licenciés

Stabilité dans l'affiliation, progression légère des filles donnant encore une marge de progression. La catégorie phare demeure les benjamins, 70 % des licenciés. Baisse en juniors filles, séniors en progrès. Taux de renouvellement équivalent, pas encore satisfaisant, notamment au passage du collège au lycée, taux de répartition en progrès de 0.75 %. Nombre de licenciés moyen de 30 par animateur, chiffre satisfaisant :

- ¼ des collégiens sont à l'UNSS, 35 % en lycées agricoles.
- Taux fort en zone rurales, progression légère en zone d'éducation prioritaire.

2. Offre sportive

Sport de base athlétisme – 38% sport co, seul le foot descend, avec montée du futsal puis « performance » puis « raquettes ».

122 championnats de France pour plus de 50000 élèves, dont 50 sports par équipe. Maintien du nombre important de CF, discussion sur l'opportunité de Championnat dans toutes les disciplines.

Sections Sportives Scolaires : participation très active de 51 000 licenciés, en augmentation, impact de la circulaire sur le haut niveau scolaire.

3. Finances

Désormais, en référence à la circulaire 2010 et des objectifs partagés avec le MC, les crédits sont fléchés pour 30% : filles, développement durable, génération responsable, handicap, santé, formation.

4. Vers une génération responsable

Plus de 50 000 certifications supplémentaires par an. 2600 vice-présidents élèves. Engagement des filles équivalent à la répartition des licenciés. Impact également de la circulaire sur le baccalauréat. Attention particulière de la CNJO.

5. Filles

La CMN FSM , à laquelle sont associés les élus des AS, est une force de propositions. Peu d'AS sont à 50 % de filles. Il faut organiser des manifestations permettant de regrouper le plus grand nombre de filles.

6. Quartiers prioritaires

Taux d'engagement important – grâce à une offre motivante

Bonne chose : engagement aux responsabilités équivalent (championnat hip hop)

7. Handicap

Forts partenariats FFH / FFSA

Challenge implanté et reconnu

13000 élèves ULIS SEGPA licenciés

8. Formation

L'UNSS est une fédération qui forme ses animateurs.

3000 professeurs formés au niveau national avec objectifs de retour en académie.

9. REI

- Championnats du monde : année record en terme de palmarès. Championnat de volley à Toulon 34 nations et organisation de forum. Stratégie d'implantations en France.
- JIJ à Nice, Rabat en 2013 - + 30 établissements AEFÉ affiliés.
- Accords bilatéraux Brésil / Cameroun / Japon

10. Développement durable

- Labélisation
- Action 2I 2D avec Casal
- Nouveau partenariat avec la fondation M. FONTENOY

11. Santé

- L'UNSS participe à la semaine « sentez-vous sport »
- Travail sur la nutrition
- « Bouge » une priorité

12. Communication

Quelques chiffres permettant les évolutions et les marges en progrès.

1/ le site institutionnel entre le 1^{er} sept 2012 et mai 2013

- + 1 253 290 visites par mois
- 13 573 000 millions de vues
- 441 000 visiteurs uniques
- Taux de rebond : 25%

- Un article paraît tous les 2 jours (reflet des activités de l'ensemble du territoire)

2/ revue équilibre

- Vue par 7000 professeurs
- 5 400 visiteurs uniques
- Taux de rebond à 70%
- Fréquence de publication augmentée

3/ Flash news

- 2 000 visites
- 2 700 pages vues
- Taux de rebond à 60%

Perspectives : optimisation de l'utilisation des fichiers cibles.

4/ Ambassadeurs

Se rendent régulièrement sur les lieux de manifestations

5/ Presse

Relais important de la journée du sport scolaire.

6/ Facebook

11000 fans.

Outil à destination des jeunes, 80% des utilisateurs ont moins de 24 ans.

Ton correspondant à la tranche d'âge, parfois moins compris par le public âgé, décalé mais la vigilance est exercée sur les limites à ne pas franchir.

7/ Partenariat

- Accord d'Orangina pour divulgation du contrat
- Entrée de Sodexo et d'Adidas, qui a fourni toutes les tenues pour les championnats du monde

B. Discussion

Jacotte SELS – élue des AS

A chaque AG, les élu-e-s des AS font une, voire des interventions sur cette question car cet aspect est à nos yeux d'importance dans le rôle qu'il peut et doit jouer comme carte d'identité du sport scolaire :

- à l'interne pour les différents acteurs
- et à l'externe pour faire connaître les réalités du sport scolaire, ses évolutions.

Le temps du rapport d'activité constitue un moment important dans la vie d'une association, de notre association.

Quelques remarques :

Il nous semble que plusieurs sujets sur lesquels nous intervenons - d'ailleurs de façon récurrente- doivent y être repositionnés et les diverses interventions des élu-e-s des As qui suivront pourront aussi y contribuer.

Depuis l'AG de septembre : que s'est-il passé ?

La question du forfait dans le service des enseignants a constitué un temps d'échange auprès de M. le Ministre, nous avons développé auprès de lui les points qui nous semblaient déterminants.

Or, nous constatons que d'une part, rien n'est spécifié dans le rapport 2011 2012 à ce propos ; le forfait n'apparaît pas comme élément déterminant dans la partie l'UNSS et son fonctionnement, ni dans la partie les animateurs d'AS page 24 alors que d'autres éléments règlementaires y sont rappelés.

L'intervention faite par Monsieur le Représentant du Ministre - sur l'imminence de la parution du décret sur le forfait dans le service des enseignants d'EPS (évoqué plusieurs fois cette année dans la structure) est rassurante et nous attendons avec impatience ce décret pour faciliter la prochaine rentrée du sport scolaire.

Sur la forme utilisée pour présenter ce rapport, nous sommes surpris que les points évoqués lors du rapport précédent et qui avaient fait accord ne soient pas repris.

Nous voulons évoquer là, la partie relative - qui avait fait accord et avait été travaillé- sur définition, sens, objectifs et références. Pourquoi ?

Il nous semble qu'elle était porteuse de plus de force dans ce qui constituait définitions et liens respectifs entre AS et UNSS., dans ce qui était expression des différentes fonctions du sport scolaire : sportives, sociales, scolaires, éducatives.

La partie statuts et missions la remplace.

Nous regrettons que les propositions que nous avons portées –et approfondies lors d'une séquence de travail - ne soient- pas retenues. Il nous avait semblé pourtant, dans les réponses données, qu'elles pouvaient l'être.

Il est dommage que ce document ne remplisse pas la finalité de donner écho sur ce qui fait la couleur du sport scolaire en se rapprochant plus de l'analyse des pratiques depuis les districts :

- dans les formes de pratique construites dans les projets aux différents niveaux.
- Dans ce qui est réussites du sport scolaire aux différents niveaux.
- Dans ce qui est au cœur des pratiques : la notion de rencontre, de rencontre sportive et dans ce qu'elle revêt comme forme et diversité d'approche.

Pourquoi ne pas avoir dans cette partie, une approche qui met en relation, un objectif, un argument et indicateurs ou outils révélateurs des évolutions ?

C'est là que certains chiffres prendraient toute leur place.

Plutôt que de voir se succéder des éléments dits remarquables –comme à la page 21 – qui portent sur des volumes de licencié-e-s dans des activités ou groupe d'activités qui ne peuvent être comparés ou mis en relation.

- Le chapitre les actions (page 29) en faveur du développement de l'UNSS reviennent sur une logique de publics cibles -qui pourtant semblait avoir été unanimement mise de côté après les arguments échangés- dans ce qu'elle porte comme éléments discriminants et suite à tous les échanges sur cette question précise dans les différentes étapes de la construction du plan.
- La note relative à la répartition des 30% des crédits d'animation par axes de développement n'a pas été décision soumise au vote ?

Enfin, sur le document associé au rapport : enjeux et perspectives pour l'avenir de l'UNSS, il est important de rajouter le temps de juin 2012 qui a été un moment déterminant :

- Certains départements ont initié, déclenché à ce moment-là un travail collectif dans l'élaboration, la construction de leur plan de développement.
- D'autres, ont poursuivi le travail intégrant de nouvelles pistes sur les processus déjà engagés.

Pourquoi ne pas –dans la démarche proposée – intégrer ce temps de régulation des projets en fin d'année qui pourrait être systématisé sur la base d'un travail collectif dans tous les départements ?

Comment faire pour que nos propositions ne restent pas à l'état de thèmes récurrents ?

L'UNSS en chiffres est un document support riche pour le nécessaire travail d'analyse des évolutions qui a pris en compte nos remarques :

- Evolution sur plusieurs années
- Mise en relation licencié-e-s et population scolarisée, en référence aux pratiques, y intégrant les nouvelles...par sport
- De ce point de vue, il constitue un outil intéressant à décliner dans les départements, comme outil pointant toutes les réussites, pointant aussi les tensions.
- Comme éléments d'analyse à soumettre aux CD et AUX CRUNSS.
- L'ensemble des signes et éléments positifs révélés dans ce document nécessiteraient un temps de travail spécifique et plus approfondi à l'AG que nous regrettons de ne pouvoir faire.
- Cet outil doit être disponible sur le site à tous les acteurs du sport scolaire.

SNEP-FSU : Benoît HUBERT

Remerciements à celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration du rapport général et du document « L'UNSS en chiffres ».

Le rapport général est un document essentiel qui permet de mesurer l'activité de l'UNSS et doit mettre en avant les réussites du service public du sport scolaire du second degré. L'engagement des élèves, des animateurs d'AS enseignants d'EPS et des cadres de l'UNSS ne sauraient seuls permettre ses réussites sans l'aide précieuse des autres acteurs, les chefs d'établissement présidents d'AS, les parents d'élèves, les recteurs et DASEN, et l'apport financier de l'état, bien que malheureusement en baisse, celui des collectivités territoriales auquel il faut ajouter celui des familles, de plus en plus mises à contribution.

Le SNEP-FSU se réjouit des réalisations et des innovations du sport scolaire, défend son organisation originale qui en fait un service public de qualité. Comment ne pas être fier des progressions qu'il connaît au travers de l'augmentation du nombre de licenciés, conjuguée à celle du taux de pénétration mais également aux recul des situations critiques. Nous devons toutefois continuer à travailler sur les AS en difficulté.

Plusieurs éléments d'ordre général qui ont marqué l'année 2011-2012 :

- La suppression de 5 postes de cadres à la rentrée 2011
- La diminution pour 2012 de la subvention de fonctionnement
- Les élections professionnelles chez les enseignants d'EPS dont les résultats, 84,47% pour le SNEP, ont montré clairement l'adhésion de la profession aux propositions du SNEP pour un sport scolaire du second degré renforcé dans son statut de service public
- La mise en place de la réforme du lycée qui entraîne des difficultés sur la libération des créneaux 12h-14h ou même les mercredis.
- L'élection du nouveau président de la république, un changement de majorité parlementaire et la nomination de Vincent Peillon dont les premières décisions à propos du sport scolaire ont été le rétablissement des 5 postes de cadres supprimés, le report de l'AG qu'il est venu présider en septembre permettant la prolongation des débats autour du PNDS.

Certaines de ces réalités sont ignorées dans le rapport général que nous examinons aujourd'hui. Ainsi sans l'éditorial, dont nous ne contestons pas au directeur sa liberté d'analyse, le SNEP avait suggéré pour insister sur l'organisation originale du service public du sport scolaire qu'il soit fait référence au ministre recteurs et DASEN, remarque qui n'a pas été intégrée, pas plus que celle que nous avons faite sur le franchissement du cap des millions de licenciés avec des précisions sur les modifications liées au statuts de la Nouvelle Calédonie, la volonté exprimée par le nouveau ministre de l'éducation nationale de travailler en profondeur le PQO devenu PND, conduisant à une phase de négociation entre le ministre, la

direction de l'UNSS et les organisations syndicales représentée à l'AG, phase située de mai à mi-septembre, qui n'apparaît ni à l'éditorial ni dans le tableau des pages 56 et 57 sur la démarche du PNDS.

Remarques sur le rapport : Nous n'évoquerons que les plus significatifs

Dans le chapitre 1, sur le fonctionnement sportif, le chapitre concernant les coordonnateurs de district a été très nettement développé, comme nous l'avions demandé au CA, permettant une mise en évidence du rôle des coordonnateurs et des moyens accordés. La question du statut des coordonnateurs reste néanmoins posée. Nous proposerons au vote de l'AG un vœu en ce sens.

Sur les moyens humains : un paragraphe appelait l'existence d'une convention entre le MEN et l'UNSS qui précisait le nombre de cadres détachés. Ce paragraphe oubliait un avenant dont nous avons demandé qu'il soit cité. Ce paragraphe a désormais disparu. Comme il faisait référence au nombre de cadres dont nous espérions qu'il soit reprecisé et même revu à la hausse, (il faisait état de 178, nous souhaitons qu'il soit porté à 183) nous regrettons sa suppression et que l'avenant ne soit pas cité.

Le chapitre 2 : traitant du budget de l'UNSS. Il pose pour nous quelques problèmes. La façon dont il est traité est totalement insatisfaisante. Il est dit par exemple que le résultat témoigne du soutien important de l'état alors que la subvention de fonctionnement a diminué et que concernant le salaire des cadres, l'état a contraint l'UNSS à prendre à sa charge une partie de ceux-ci, ne respectant pas son engagement pour une prise en charge à l'euro près

Plus loin est noté que l'année 2011 a vu l'augmentation du prix de la licence afin d'assurer l'équilibre financier. Il aurait été plus correct de lier à ce bilan la baisse des subventions qui contraint à l'augmentation des licences et qu'en conséquence c'est l'augmentation de la part des familles qui permet la bonne santé financière. Citer la circulaire Chatel alors que dans le même temps celui-ci diminuait les subventions, est pour le moins contradictoire.

Nous votons un budget et un compte financier. Les documents budgétaires sont publiés, il ne nous paraît pas nécessaire de faire un chapitre budget dans le rapport général. Ce chapitre n'a pas été supprimé et n'intègre pas les éléments que nous venons de signaler. Nous n'en ferons pas un point de blocage mais continuons à être persuadés qu'il n'est pas nécessaire de le faire figurer.

Sur le chapitre 3 : nous ne pourrions que nous féliciter de l'augmentation du nombre de licenciés. Cette progression doit être encore plus soulignée qu'elle est intervenue dans un contexte où la suppression continue des postes d'enseignants d'EPS a d'autant le nombre d'animateurs d'AS et l'offre du sport scolaire. Il est assez incompréhensible que cette qualité soit complètement absente du rapport général.

Nous regrettons que les mises en relation que nous avons demandées avec les points suivants ne soient pas présentes dans le rapport général.

- 1) Mené si la baisse du nombre d'enseignants d'EPS a été moins importante en 2011 que lors des rentrées précédentes le mouvement du non remplacement des départs en retraite s'est poursuivi, ce qui a réduit le nombre d'animateurs d'AS.
- 2) Un nombre croissant de collègues exerçait sur 2 voire 3 établissements, ce qui pénalise fortement l'engagement dans une des AS.
- 3) Des chefs d'établissements soutenus par certaines autorités académiques, ont continué à refuser l'attribution du forfait de 3h dans le service hebdomadaire de collègues, y compris des titulaires de leur poste en établissement.
- 4) A la rentrée 2011, les affectations sur blocs de moyens provisoires et les remplacements ont été assurés par un nombre croissant de TZR qui n'avaient pas le forfait de 3h dans leur service.

Enfin il est intéressant de mettre en relation quelques chiffres :

- Concernant les effectifs d'élèves scolarisés, il est regrettable que le tableau publié dans « l'UNSS en chiffres » ne soit pas complètement renseigné.

- Concernant les effectifs d'élèves licenciés à l'UNSS, afin que les comparaisons avec les années précédentes soient correctes, il est nécessaire de prendre en compte que l'année 2011-2012, la Nouvelle Calédonie a quitté l'UNSS.

- Concernant les effectifs d'enseignants d'EPS animateurs d'AS, le nombre d'enseignants d'EPS dans les EPLE publics diminue selon le document l'UNSS en chiffres (de 321 et le nombre d'animateurs d'AS de 170) Nous avons déjà eu à faire part de nos interrogations sur les chiffres relatifs aux évolutions du nombre d'enseignants d'EPS dans les établissements publics du second degré. Le croisement des informations du ministère et celles dont dispose le SNEP traduit une dégradation plus importante. Par ailleurs nous rappelons qu'il convient de ne plus comptabiliser les enseignants d'EPS plus les ½ postes affectés, ce qui revient à comptabiliser 2 fois la même personne dans 2 établissements. Le même collègue est alors compté comme enseignant d'EPS dans l'établissement où il assure l'encadrement de l'AS, et comme ½ poste dans l'établissement où il effectue son complément de service.

- Concernant les filles, comment ne pas noter avec satisfaction que leur pourcentage à l'UNSS refranchit la barre des 40% sous laquelle il était descendu. Cela reste insuffisant mais est important au regard de l'engagement des filles dans les activités sportives dans la société. L'UNSS reste le principal moteur de cet engagement et notamment pour les filles des milieux populaires.

- Concernant les situations critiques, le nombre d'AS dont le taux de pénétration est inférieur à 10% régresse. Il convient de prendre acte en positif de cette évolution, tout en s'interrogeant sur les raisons qui ont permis ce redressement. Est-ce une mobilisation de tous les acteurs concernés, en commençant par les enseignants d'EPS et les chefs d'établissement, est-ce l'effet du passage licence individuelle à contrat aménagé puis de contrat aménagé à contrat normal ?

- Concernant le chapitre sur l'AS, p. 24 et 25, 2 paragraphes ont été introduits à notre demande sur le secrétaire d'AS et le trésorier. Cet oubli devait être réparé tant le rôle qu'ils tiennent est important. L'encadré sur le projet d'AS a été également modifié, retirant les points qui concernaient davantage l'EPS que le projet d'AS.

Chapitre 4 : Les graphiques présents en introduction de chaque sous chapitre montrent ce qui a été dépensé pour chaque axe. Ils avaient soulevé des interrogations et une contestation de notre part car cela ne peut révéler que des actions particulières et pas les efforts menés au jour le jour par les AS, par exemple favoriser la pratique des filles ou des handicapés. Nous rappelons que nous contestons la politique de centration sur les publics cibles menée par le ministère des sports et donc imposée à l'UNSS.

La part de chacun des chapitres a bougé par rapport aux présentations au CA de décembre : pourquoi ?

Concernant les jeunes officiels, des incompréhensions demeurent sur leur évolution. S'il est précisé à certains endroits qu'il s'agit du nombre de certifications, le croisement avec d'autres chiffres ne permet pas d'arriver à un calcul juste et fiable. Qu'en est-il exactement ? Les comparaisons sont impossibles avec les années précédentes à la fois par rapport au nombre d'individus et de certifications. Les deux données doivent être recensés et fournies.

En conclusion, le document UNSS en chiffres comporte encore des erreurs, mais reste une source d'information très intéressante.

Pour conclure le SNEP-FSU tient à souligner la prise en compte de nombre de ses remarques au CA et d'une évolution du rapport général mais pour autant, celui-ci reste en décalage avec l'activité réelle du s
Remerciements à celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration du Rapport général et du document « l'UNSS en chiffres ».

PEEP : Myriam MENEZ

- Rappel de la demande d'évocation des certificats médicaux : délivrance par le médecin scolaire, soit suppression car élément bloquant.
- Clarification sur la licence parent, pour laquelle il n'y a pas d'information.
- Satisfaction de l'augmentation du nombre de licences filles.

Réponses : G. WAISS

1/ Problématique des actions en direction des publics particuliers. Il s'agit de politiques voulues par le législateur auxquelles nous devons répondre, qu'il s'agisse de l'inclusion des élèves en situation de handicap, des élèves en éducation prioritaires ou des filles.

2/ Professeurs d'EPS et forfaits

Action plus générale de l'Etat. Inclure au rapport général cette question induirait la valorisation du cout des 3h dans le budget de l'UNSS. Effort de l'Etat très important et essentiel pour le bon fonctionnement.

3/ Certificats médicaux

Concertation avec la médecine scolaire.

Mme PORET-THUMANN, pour la Ministère des sports

1/ le certificat médical est une préoccupation de la Ministre. Nouvelles dispositions en projet, à discuter au sein du conseil national du sport installé prochainement. Travail en liaison avec le corps des médecins qui a un impact sur la sécurité sociale.

2/ publics cibles

Volonté de réduire les inégalités à l'accès aux pratiques sportives, en terme de public et territoire.

Un regard particulier est nécessaire pour constater les évolutions et les politiques à mettre en œuvre. Dans les quartiers sensibles, les filles accèdent à la pratique grâce à l'UNSS.

Evelyne SALLANNE - élue des AS

Notre demande des élu-e-s des AS n'est pas la suppression du certificat médical pour deux raisons au moins :

- c'est parfois la seule visite auprès d'un médecin pour les élèves dont les Parents sont en difficultés et nous pensons que cette démarche s'intègre dans la nécessité d'un suivi médical de chaque élève.
- Dans mon AS cette année, pour une élève de 11 ans ne m'ayant pas fourni pour l'AS gym mi octobre le certificat médical, j'ai alerté la famille et la vie scolaire. J'ai bien eu un certificat médical interdisant la pratique de la gymnastique, cette élève ayant un problème grave à la colonne vertébrale. Nous sommes effectivement dans le cadre d'une pratique régulière, amenant à la compétition, d'une activité sportive et nous avons besoin de ce suivi.

Laurent PETRYNKA, directeur national

- Depuis le conseil d'administration et en amont, des amendements importants ont été apportés, hors détail sur le soutien de l'Etat en termes des services des professeurs.
- Public cibles : il s'agit d'objectifs partagés avec les ministères. Ces orientations sont imposées.
- Sens, objectifs et définitions : ils font l'objet de la page 7 du rapport.
- Les axes de développement n'ont pas à être soumis au vote, s'agissant d'axes définis par les ministères.
- Bonne note et prise pour nourrir davantage le document « UNSS en chiffres », outil apprécié
- Budget : évocation dans le rapport général, point demandé et d'amélioration
- La nouvelle Calédonie n'a jamais constitué une vraie déconcentration de l'UNSS. Le sport scolaire calédonien dispose de sa propre fédération, en convention avec l'UNSS, comme la Polynésie.
- Licence parents : les adultes représentent 6000 licences. Si le parent le souhaite, il peut adhérer. Il conviendra de mieux communiquer sur la question, via une rubrique « parents ».

Thomas MANTEAU, élu des AS

La question des coordonnateurs de district qui a été l'objet d'un vœu en mai 2011 a-t-elle avancée ?

PV de l'AG du 31/05/2011, p. 16 : « Forts de ces constats, l'AG réunie ce 31 mai 2011 émet le vœu suivant : que le texte ne soit pas « rangé » dans la chambre d'enregistrement, mais soit approfondi de manière à ce que les missions de coordonnateur de district soient pleinement reconnues, en termes de décharge de service et/ou de davantage d'heures supplémentaires. »

Sujet régulièrement abordé depuis 2004, nous rappelons que le coordonnateur est un acteur indispensable qui gère le fonctionnement des districts. Il a en charge finances, organisation des rencontres et gestion des possibilités de pratique : installations mais aussi animation du projet de district.

- 1) Il apparaît pourtant à la page 10 du rapport d'activité 2010-2011. Il est intégré dans le portail informatique UNSS en tant que "maillon essentiel" du fonctionnement de la structure.
Son statut, son travail et ses missions ne sont ni définis, ni reconnus suffisamment précisément.
- 2) Un coordonnateur touche en moyenne 2 HSA mais cela reste très variable d'un district à l'autre (HSE, HSA, décharge), selon les moyens des académies et selon la taille du district. Ces moyens émanent d'une négociation entre les cadres UNSS et le DASEN et/ou le Recteur. Le contexte actuel amène actuellement à une diminution de ses dotations qui sont inégales dans les académies.

Il apparaît déterminant et il serait déterminant d'avancer enfin sur la question pour gagner en lisibilité et enfin reconnaître à juste titre le coordonnateur de district. Il existe également un travail fait sur le mémento du coordonnateur par l'UNSS.

Les élus des AS souhaitent, avec l'accord du Président, soumettre un vœu au vote de l'assemblée générale: celui d'une mise en place dès la rentrée 2013 d'une lettre de mission nationale négociée avec les différents partenaires concernant le rôle du coordonnateur de district ainsi que les moyens pour reconnaître sa fonction. Une note avait déjà été travaillée dans ce sens il y a plusieurs années.

VOEU SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

Nous demandons au Ministre de l'Education Nationale de reconnaître officiellement et financièrement le rôle du coordonnateur de district UNSS dans le métier d'enseignant d'E.P.S. qui doit pouvoir être intégré dans le service des personnels en HSA ou en décharge.

Nous demandons la mise en place dès la rentrée 2013 d'une NOTE nationale négociée définissant les tâches du coordonnateur de district UNSS, portée à la connaissance de tous.

Réponse M. WAISS

Le vœu peut être soumis mais l'administration ne participera pas au vote.

Aymeric Le PEZENNEC, élu des AS.

La pratique des filles.

Nous sommes heureux de voir que certains des éléments de notre intervention lors de l'AG du 27 septembre sur ce sujet ont été pris en compte.

Toutefois, nous ne pouvons être totalement satisfaits.

Nous demandons que soient mis de côté idées reçues, clichés « pastille rose, foot des princesses... » (Sans évoquer à nouveau l'épisode d'Orangina) pour promouvoir le sport féminin.

Nous nous posons également la question quant à l'intérêt de chercher de façon quasi-systématique une labellisation pour tout type de sujet ? Cela ne risque-t-il pas d'être contre-productif en stigmatisant de manière excessive certains publics ?

Intervention relative au volet financier du rapport général :

Nous demandons qu'apparaissent dans le rapport financier (p13), des diagrammes n'incluant pas les salaires des cadres détachés afin de mettre en évidence de façon plus réaliste la participation des familles et des AS dans le budget de fonctionnement de l'UNSS.

Réponse M. WAISS

Il n'est pas possible d'occulter l'engagement de l'Etat sur le programme voté par le Parlement.

Laurent PETRYNKA

La question sur les filles a fait l'objet de débats dont les conclusions sont :

- La participation des élus des AS à la Commission filles qui prend acte de tous les avis de ses membres. La pastille ne stigmatise pas, elle valorise.
- Toute action intéressante est recevable
- Sur le foot des princesses, il faut en apprécier la réussite.

J. SELS, élue des AS :

Les élus des AS n'ont pas été associés à la formulation « pastille rose ». L'ensemble des missions de la commission (offre sportive, formation, JO, participation à des rencontres et un grand évènement) ne semble pas proches des préoccupations des collègues sur le développement de la pratique des filles.

Gilles RODIA, élu des AS

Le fonctionnement démocratique

Pour nous les élus des AS, le rapport devrait faire apparaître une vision globale du fonctionnement démocratique de la structure.

Or, nous n'y voyons pas apparaître la fréquence des CD et CR UNSS. Rappelons notamment que les statuts précisent que doivent se dérouler 2 conseils pour les régions et 3 pour les départements.

Nous sommes par ailleurs dans une période de concertation du Plan National de Développement du Sport Scolaire qui doit être décliné à l'échelon départemental et régional conformément à la directive que vous avez envoyée à chacune d'entre elle. Pour favoriser ce fonctionnement démocratique, pourquoi les comptes rendus des CD et CR UNSS de chaque académie et département ne seraient ils pas mise en ligne ? Cela permettrait entre autre de faire connaître à tout le monde les propositions remontant de chaque CR UNSS.

Nous demandons également, en ce qui concerne le PNDS dont vous parlez dans la partie 6 du Rapport Général page 57, que soient mis en ligne le plus rapidement possible les Plans départementaux et Académiques du Sport Scolaire. Cela servirait d'outil de réflexion et d'élément de régulation comme l'a indiqué M. le Ministre dans son discours lors de l'Assemblée Générale de septembre 2012.

Enfin, toujours dans ce processus démocratique, nous réitérons notre éternelle demande d'un espace des élus des AS sur le site national, pour pouvoir rendre compte de nos mandats en tant qu'élus et représentants des animateurs d'AS.

Réponses

Laurent PETRYNKA :

- Oui à la mise en ligne des comptes rendus des CD et CR contenant les interventions des élus des AS
- Oui à la mise en ligne des PADSS

Guy WAISS :

Nous rappellerons la fréquence statutaire des tenues d'instance.

C. Vote du Rapport général

Oui : 27

Abstention : 18

IV. Comptes 2012

A. Présentation

En préambule :

- Chiffre record licences

- Soutien réaffirmé de l'Etat
- Année d'augmentation des licences traduit sur les produits
- Augmentation crédits d'animation
- Consolidation de l'ensemble des comptes, qui implique une double lecture pour cette AG.

1. Résultat 2012

Résultat de :

- Equilibre : 63 225€, 686 643€ après fusion.
- Montant général réalisé : 30 907 000€, 41 810 425€ au terme de la fusion qui confère un poids supérieur à l'UNSS.
- L'augmentation des licences a produit 199 000€
- Augmentation de la répartition des crédits d'animation pour 409 000€.

Produit :

- Subvention MEN : stabilité dont 14 594 744€ pour les fonctionnaires détachés, présentant un delta de 76 380€. Dotation exceptionnelle de 105 000€ pour les internats d'excellence.
- Subvention Ministère des sports : 967 500€, en augmentation de 8 175€ qui témoigne d'une bonne relation sur les actions à soutenir via la convention d'objectifs.
- CNDS : 80 000€ pour les différents championnats du monde et la gouvernance internationale.
- Licences : elles constituent avec 11 190 130€ la part moyenne des recettes hors subvention. Baisse légère en affiliation due au départ de quelques établissements privés.
- Partenariat : somme globale de 451 394€

Constat sur le compte de résultat fusionné :

- Soutien de l'Etat via les DR et DD CS
- Soutien du milieu sportif décentralisé
- 1 057 000€ au titre de la part territoriale du CNDS
- Conseils régionaux : 2 800 000€
- Conseils généraux : 4 284 000€
- Municipalités : 200 000€.

Charges :

- Salaires pour 70%
- Fonctionnement : 2 329 000€, 3 262 000€ (en fusionné)
- Communication : dépassements dus de l'impression et diffusion du PNDSS, et présence à des évènements, et salons et forums.
- Animation et compétitions : représente 16 000 000€ en comptes fusionnés, poids de l'animation sportive sur tout le territoire.
- Relations internationales : la France a envoyé des équipes
 - Au Portugal en badminton
 - A Malte pour le cross
 - En Turquie pour le futsal

- En Croatie pour le Handball
 - En Italie pour le ski et le tennis de table
 - Et a accueilli le championnat du monde de volley-ball.
- Formation : 131 000€, dont une part importante consacrée aux Jeunes Officiels.

2. Rapport du Commissaire aux comptes (document complémentaire)

- Année de transition
- Nécessité pour l'année prochaine d'intégration des comptes des districts
- Certification des comptes, pas de remarque particulière.

B. Discussion

E. SALLANNE, élue des AS

- Réalisations budgétaires 2012 :

Nous, élu(e)s des AS pensons que les documents financiers doivent pouvoir être lisibles pour l'ensemble des acteurs : partenaires, administrateurs, parents, chefs d'établissement, collègues ...or la présentation des documents aboutit à des incompréhensions et une impossibilité de pouvoir comparer d'une année sur l'autre.

Nos remarques vont donc porter soit sur la structure du document soit sur un déficit d'explications.

Par ailleurs, dans la présentation que vous faites ce matin, vous apportez des éléments de compréhension.

Nous avons constaté des différences entre les 3 documents : le document comptable résultats combinés au 31/12, le budget général des réalisations au 31/12 et ces mêmes réalisations que nous devrions retrouver dans le budget prévisionnel 2013, puisqu'elles nous servent de comparaison pour l'évolution des postes de dépenses ou de crédits. Nous prenons acte que le budget « réalisations 2012 » est différent car il n'intègre pas les obligations qui vous sont faites de tenir compte des comptabilités régionales et départementales mais que le réalisé 2012 dans le budget prévisionnel 2013 en tient compte pour faciliter les comparaisons l'an prochain.

Il subsiste deux points :

	Document comptable (résultats combinés au 31/12)	Budget général des réalisations au 31/12	Réalisations 2012 dans budget prévisionnel 2013
Licences et autres produits appelés recettes propres dans le budget général	15 805 766	12 405 282	Ididem 12405 282
Salaires traitements charge sociales	20 518 403	221 044 150 page 4	221 363 542 page 2

Nous vous demandons d'intégrer vos réponses dans le document comptable.

- Notre deuxième demande concerne la structure du chapitre Animation sportive et compétitions. Le réalisé intègre bien les mesures prises suite aux interventions du SNEP (CA Avril 2012 et AG 27 septembre 2012. il progresse même de quelque 25 000 € supplémentaires). Pour autant, cette

progression de 9% des crédits d'animation sportive n'a pas partout été constatée au niveau des AS et des districts UNSS.

Comme par ailleurs les élu(e)s et les animateurs se sont étonnés des 30% de crédits fléchés pour les publics cibles et que les enseignants animateurs d'AS nous demandent la réalité de cette augmentation des crédits d'animations, nous vous demandons de flécher ce qui est gardé au national, ce qui revient aux régions, aux départements, aux districts.

- Dans votre présentation, vous soulignez le manque à gagner des 76380 euros des salaires non compensés. Si vous intégrer cette remarque dans le rapport compte financier cela nous va. Nous réaffirmons que ce déficit est en contradiction avec l'assurance prise lors du détachement des cadres de compenser à l'euro près, et qu'il est pris sur les fonds propres du sport scolaire.
- Comme vous l'avez fait lors de la CA du mois de mars, nous souhaitons que soit explicitée l'augmentation de 6,8% du chapitre des salaires de la direction nationale.
- Il manque 4000 euros au titre des affiliations entre le réalisé 2011 et les réalisations 2012 page 3 du document, soit l'équivalent de 50 AS, nous prenons acte de votre explication : « cela correspond à certains établissements privés qui en fonction de leur participation possible ou non à certains championnats de France choisissent de s'affilier ou non »

Réponses de M.PETRYNKA :

- L'augmentation du poste salaires correspond à l'intégration des salaires de droit privé régionaux et départementaux classés jadis « hors budget ».
- Salaires détachés et delta : il s'agit d'un constat
- Fléchage des crédits : les dotations sont versées aux services régionaux, pour répartition. Ces crédits sont dévolus au « terrain ». il revient aux instances locales de débattre des choix de répartition.

SNEP FSU - Nathalie FRANCOIS

Recettes attendues

1- au titre des recettes propres

A l'Assemblée Générale du 27 septembre 2012 à propos du projet de budget 2012 :

- nous avons contesté l'augmentation de 2,5% du prix de la licence ainsi que l'augmentation de 100 € du « contrat aménagé » pour les quelques 1 300 AS concernées
- nous avons dénoncé la nouvelle baisse de 253 000 € de la subvention du Ministère de l'Education nationale pour le fonctionnement de l'UNSS soulignant ainsi la part grandissante de la charge à porter par les familles et les AS.

2- au titre des subventions (hors salaires des fonctionnaires détachés)

Par rapport au budget prévisionnel adopté par une majorité de l'Assemblée Générale du 27.09.12, nous avons constaté :

- une augmentation de 146 606 € de la subvention du MEN
- l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 105 000 € au titre des internats d'excellence.

Ces 2 données ont contribué à rehausser la subvention globale 2012 du MEN à la hauteur de la subvention 2011 du même ministère : mais, d'une part, on reste à 100 000 € en dessous de la subvention de 2010 (qui, pour mémoire, correspondait à un montant inchangé depuis plus de 20 ans !) et, d'autre part, à la prise en compte d'une subvention exceptionnelle.

- l'attribution d'une subvention du CDNS de 80 000 € (au titre des compétitions internationales).

Nous tenons à rappeler que nous étions intervenus pour que soit rétablie la subvention de fonctionnement à l'UNSS au moins à son niveau de 2010 en mettant en relation cette demande avec

- d'une part, avec les 94,4 millions d'€ correspondant au financement du volet sportif de l'accompagnement éducatif, la contribution du CNDS à hauteur de 13 millions d'€ et les *seulement* 130 000 collégiens concernés en 2010 / 2011
- et, d'autre part, le million de licenciés à l'UNSS.

3- concernant la subvention « salaires des fonctionnaires détachés »

Celle-ci intègre le rétablissement des 5 emplois de cadres. Pour autant, il a manqué 76 380 € pris sur les fonds propres de l'UNSS pour les salaires des fonctionnaires détachés. Nous persistons à dénoncer le non-respect d'un engagement pris par ceux qui ont décidé et mis en œuvre le détachement des cadres.

Il est possible d'estimer le coût moyen d'un cadre pour l'année 2012 : **82 366 €**. Nous insistons sur cette référence car nous aurons l'occasion d'y revenir à propos du projet de budget 2013.

Dépenses prévues

- salaires

Les lignes budgétaires « salaires direction nationale » et « salaires services régionaux » ont augmenté respectivement de 6,8% et de 1,8%. Il nous a été répondu au CA que cette augmentation correspondait à des créations d'emplois (21 emplois ou 13 ETP.) La somme en jeu semble inappropriée à moins qu'elle ne soit liée à des recrutements à compter de septembre 2012 ou des CDD. Si tel est le cas pourquoi n'y a-t-il pas une augmentation pour 2013 ? Nous ne les avons pas retrouvés dans le budget prévisionnel 2013, pourriez-vous nous donner des explications?

- Fonctionnement de la direction nationale

La ligne « locations mobilières progresse de 36,5%, « les travaux d'entretien et réparations » augmentent de 16% même si nous savons que c'est pour la réfection de la salle à l'étage, « les missions et réceptions » de 20% – le tout dans un budget global de l'UNSS qui progresse de 0,9% !

- Communication et promotion

En 2009, la ligne « revue de l'UNSS » était abondée de 204 866 €. En 2010, la ligne « communication – revue de l'UNSS » s'élevait à 182 003€. En 2011, 157 694 € ont été dépensés au titre de cette même ligne.

Nous avons cru comprendre que des économies substantielles devaient être réalisées sur ce chapitre compte tenu de la décision de supprimer la revue « papier ». Or, pour 2012, la somme initialement prévue de 200 000 € pour ce même chapitre explose et passe à 264 262 €. Les explications données en CA ne nous ont pas convaincus.

- Animation sportive et compétitions

Le réalisé intègre les mesures prises suite aux interventions du SNEP tant lors du CA du 12 Avril 2012 que lors de l'AG du 27 septembre 2012. Il progresse même de quelques 25 000 € supplémentaires. Nous prenons acte de cette réalité en y voyant une trace forte de notre action. Pour autant, cette progression de 9% des crédits d'animation sportive n'a pas partout été constatée au niveau des AS et des districts UNSS.

Nous nous sommes élevés contre la décision d'utiliser une partie des sommes attribuées au titre de l'animation sportive et des compétitions départementales et régionales pour monter le budget de l'ISF Football de Bordeaux. Nous avons entendu les explications du Directeur au CA. Nous persistons à demander que la contribution au financement des compétitions internationales n'impacte pas les crédits destinés à la pratique du plus grand nombre de licenciés UNSS.

- Formation continue du personnel

Nous contestons la réduction de moitié des crédits pour la formation continue des cadres. Et nous revendiquons que soit élaboré avec eux un véritable plan de formation continue.

Avis du SNEP-FSU sur le budget réalisé 2012

Ce budget 2012 est marqué par le résultat des luttes et des interventions du SNEP :

- le rétablissement, à la rentrée 2012, des 5 postes de cadres initialement supprimés par le pouvoir politique précédent : mais nous continuons de revendiquer le rétablissement des 4 postes supprimés à la rentrée 2011 dans les académies de NICE, POITIERS, TOULOUSE et VERSAILLES.
- à une subvention du MEN plus importante que prévue initialement
- à une augmentation de la ligne budgétaire affectée à la pratique sportive du plus grand nombre.

Mais ce budget 2012 a été fondamentalement adossé à une contribution des familles et des AS à la hausse.

Le SNEP porte une ambition élevée pour le service public du sport scolaire du second degré et pour l'UNSS. Nous continuons de penser que les sommes considérables gaspillées pour l'opération « volet sportif de l'accompagnement éducatif » devraient être réorientées en partie en faveur du service public du sport scolaire du second degré en rétablissant les subventions ministérielles à l'UNSS au moins à la hauteur de celles-ci en 2010

Réponses de M. PETRYNKA :

- Accord avec les explications données dans chaque domaine
- Hors budget 2013 : prévision faite

- Formation des cadres- travaillée dans le cadre des instances représentatives. Les formations demandées sont honorées.
- Organisations. Il est pertinent qu'un évènement local fédère des financements et des dépenses croisées y compris locaux.

Réponses de M. WAISS :

Subvention de l'Etat : si l'analyse est juste, l'effort est réalisé chaque année. Il est vrai qu'un agent détaché coûte plus cher. Ce n'est pas anodin au regard du budget d'intervention qui est hors titre II qui n'est donc pas indexé sur l'augmentation du coût des salaires. En outre un effort est demandé à chaque ministère pour diminuer les crédits d'intervention.

C. Vote du compte de résultat 2012

Approbation 24

Abstention 21

Contre 0

V. Budget 2013

A. Présentation

- Proposition de 2.5% augmentation des licences / contrat
- Présentation fusionnée
- Création du fonds de solidarité
- Baisse prévisionnelle des recettes, subventions d'Etat, des collectivités, du mouvement sportif et du CNDS
- Perspective 2014 : inclure les comptes de district
- Montant total : 41 138 600€, en baisse de 727 624€ par rapport à 2012
- Augmentation des recettes d'adhésion de 118 810€
- Baisse des produits de subventions de 431 203€ MEN et 35100€ MS
- Hausse de 5242€ sur les affiliations

Concernant les dépenses :

- +585000€ pour les fonctionnaires détachés, dus notamment à l'augmentation de la pension civile
- Salaires droit privé : 6 459 000€, baisse due aux contentieux en diminution
- Pour le fonctionnement, baisse de 273 000€ due au changement de prestataire informatique
- En communication, effort de maîtrise particulier avec un budget de 217000€
- En crédit d'animation, 16 073 000€ comprenant une hausse de 71000€.
- ISF : 200 000€. Année de gymnasiade en novembre au Brésil. Formation en augmentation et concerne les cadres, les JO. Les formations animateurs d'AS (15000€) sont appelées à se développer autant dans l'approche des publics cibles que par discipline, en relation avec les fédérations.

- Contrat : propositions votées au CA :
- Pas de prévision d'augmentation des contrats accompagnés, maintien des AS qui sont sur ce principe
- Augmentation de 2.5%

B. Discussion

SNEP FSU : Serge Chabrol

La préparation du projet de budget devrait faire l'objet de discussions préalables, notamment avec les élus des AS et les représentants des personnels, afin d'avoir une réflexion sur les choix et donc la construction de celui-ci.

L'architecture du budget prévisionnel a été modifiée par rapport aux budgets antérieurs, ce qui a engendré des difficultés de comparaison et de compréhension.

Le CA d'avril a permis de mieux l'appréhender sans toutefois lever certaines interrogations.

Nous retenons de ce budget qu'il est marqué une baisse de la subvention de l'Etat et du ministère des sports.

CONCERNANT LES RECETTES (« PRODUITS BUDGETES ») :

- Recettes propres

Le CA a voté, sur proposition du directeur, une augmentation du prix de la licence de 2,5%. Or nous constatons que l'encaisse attendue au titre de l'achat des licences est proposée en augmentation de 1%. Pourquoi ce décalage ?

Nous rappelons que c'est l'AG qui décide du montant de la licence donc nous voulons que le prix exact de la licence pour l'an prochain soit voté aujourd'hui. Si la licence doit augmenter de 2,5%, elle arrivera aux alentours de 13,85€, cela ne doit pas aboutir à une augmentation plus importante pour passer à 14€.

Encore une fois, la part des familles dans les recettes budgétaires augmente, ce que nous contestons.

- concernant le contrat aménagé, la décision de renouveler le mode de calcul de son montant élude les questions que nous avons posées sur les difficultés financières et les caractéristiques des établissements concernés. Nous faisons à nouveau la demande d'un travail concret sur ces questions.

A propos de l'affiliation des AS, la proposition table sur l'affiliation de 65 AS supplémentaires, à moins d'un retour d'AS du privé, l'optimisme dont il est fait preuve sur cette question est pour le moins surprenant.

- Subventions

Nous constatons :

- une baisse de 431 258 € de la subvention du MEN (soit moins 2,5%)
- une baisse de 35 100 € de la subvention du Ministère des Sports (soit moins 3,4%)

Cette décision parlementaire de baisser la subvention ministérielle est inacceptable et en contradiction avec les déclarations du Ministre de l'EN concernant le rôle et la place du sport scolaire et de l'UNSS

Nous renouvelons donc 2 propositions

- qu'il soit mis fin au détachement des cadres UNSS en les affectant à l'Education nationale et en les plaçant auprès de l'UNSS ; cette proposition prenant la forme d'un vœu que nous soumettrons à l'avis de l'AG.
- et l'augmentation de la subvention dite de fonctionnement, en utilisant une partie des économies réalisées par le changement de position statutaire des cadres UNSS.

Nous considérons par ailleurs que certaines sommes attribuées au volet sportif de l'accompagnement éducatif sont actuellement « gâchées » et pourraient être reversées à l'UNSS.

- A propos des subventions des collectivités territoriales

La prise en compte – dans le budget national de l'UNSS – des subventions allouées par les collectivités territoriales permet certes de mettre en évidence le rôle de celles-ci dans l'aide et le soutien au sport scolaire du second degré.

Dans le même temps, le SNEP considère que l'Etat (ministères de l'EN et des Sports) ne doit pas en prendre prétexte pour se désengager financièrement et tient à souligner les différences et les fluctuations des aides provenant des collectivités territoriales. Il est évident que les sommes indiquées dans ce nouveau chapitre correspondant à des aides locales ne peuvent de quelque façon que ce soit être utilisées pour traiter du budget de fonctionnement de l'UNSS nationale.

Nous tenons par ailleurs à faire part aux membres de l'AG de l'inquiétude d'un certain nombre de cadres qui craignent qu'au motif de la connaissance des subventions des Collectivités Territoriales (dont nous ne contestons pas la transparence), les versements de l'UNSS nationale ne soient calculés en tenant compte des subventions obtenues localement.

Concernant les dépenses (« charges budgétées ») :

- Lors du Conseil d'Administration du 12 Avril 2012 et de l'Assemblée Générale du 27 Septembre 2012, le SNEP-FSU avait demandé que soit prise en compte la demande formulée par les élu-e-s SNEP-FSU au Comité d'Entreprise d'une réévaluation de la prise en charge des frais de déplacements. Au CA il nous a été répondu que l'étude portant sur plusieurs options a été abandonnée suite à la baisse de la subvention du MEN. Nous continuons cependant à porter cette demande.
- Concernant les salaires « fonctionnaires détachés », il est prévu une augmentation de 585 876 € (soit + 4%), portant ainsi le salaire annuel moyen à 85 657€. Nous nous interrogeons sur le niveau de cette augmentation. Là aussi les réponses apportées en CA ne nous ont pas convaincus. Nous demandons une réponse explicite sur cette question.

Nous n'ignorons pas les conséquences du GVT ainsi que les augmentations résultant de l'application de la loi de finances en matière de « compte d'affectation spéciale Pensions » (CAS Pensions) et de l'augmentation des prélèvements correspondant. Pour autant, nous sommes surpris de l'augmentation provisionnée et considérons celle-ci – au vu des éléments dont nous disposons – incompréhensible. Nous

espérons qu'il ne s'agit pas là d'une anticipation sur une insuffisance prévisible de la subvention ministérielle pour régler les traitements des cadres détachés.

Fonctionnement général :

- Nous prenons acte de la baisse significative de la « prestation télématique ».

Communication et promotion :

- Nous notons une réduction de la dépense prévue en matière de « communication », chapitre qui avait explosé dans le budget 2012. Nous demandons sur quoi porte cette réduction .

Animation Sportive et compétitions

- Au budget 2012, la direction nationale a reversé aux services régionaux 4 950 236 € au titre des crédits « d'animation sportive et compétitions régionales
- Pour le budget prévisionnel 2013 nous demandons que soient dûment identifiés les crédits que l'AG de l'UNSS décide de reverser sur ce même titre. Le risque est grand de camoufler une baisse du reversement de crédits dans une masse financière difficilement identifiable

Formation :

- les crédits alloués à la formation des professeurs d'EPS ont été multipliés par 10.

Nous ne sommes pas opposés à des formations mais la Formation Continue des enseignants d'EPS relève de l'EN. L'animation du sport scolaire faisant partie de leurs missions nous ne comprenons pas pourquoi l'UNSS aurait à en assumer le coût. De plus cela pose un problème d'orientation, est-ce aux fédérations sportives de définir ce qui est bon pour l'EPS et le sport scolaire ? Et sont-elles les mieux placées par exemple la FFF pour traiter du foot des filles puisque l'UNSS a une expérience forte sur cette question ?

Conclusion

Vous comprendrez que ce projet de budget 2013 ne peut recevoir l'approbation du SNEP-FSU.

D'une part, parce qu'il est marqué fondamentalement par un désengagement de l'Etat : nous demandons une réponse politique à la proposition portée par le SNEP-FSU de mettre fin au détachement des cadres UNSS et d'utiliser une partie des économies réalisées pour abonder la subvention de fonctionnement allouée à l'UNSS ;

D'autre, part, parce que nous contestons le fait de ne pas avoir été en mesure – sur la base de la connaissance et de l'étude des éléments relatifs aux AS ayant relevé ou relevant du « contrat aménagé » - de formuler des propositions alternatives pour élaborer et architecturer ce projet de budget.

Nous voterons contre ce budget.

Réponses de M. WAISS :

La subvention de l'état ne sera pas indexée sur les subventions des collectivités.

Réponses de M. PETRYNKA :

- les discussions budgétaires ont eu lieu avant le CA
- produits licences - ligne précédente - jusque maintenant, peu d'erreurs sur cette ligne
- contrat accompagné- il faut en débattre - peu sont encore dans ce type de contrat
- salaires : l'augmentation de pension civile impacte la ligne à hauteur de 850 000€
- Maintien des crédits d'animation entre 2012 et 2013
- formation : pas de confusion avec la formation continue des rectorats. Celles dispensées par l'UNSS le sont dans le cadre des conventions signées avec les fédérations et le ministre lui-même, il y a donc garantie sur les contenus. L'UNSS coordonne et facilite. Le contenu est sous l'autorité des corps d'inspection.

Yann CHANDIVERT, SE/UNSA

Budget Prévisionnel 2013

De nombreuses interrogations ont trouvé réponse lors du CA il y a un peu plus d'un mois, j'essaierai d'être le plus bref possible.

Page 1 : Les produits

Le SE-Unsa regrette la baisse des subventions d'État de plus de 400 000€. Toutefois, le SE-Unsa est conscient des difficultés économiques du pays et de la volonté de redresser les comptes publics et rappelle ici l'effort avec les 60 000 postes annoncés. Avec son union interprofessionnelle, le SE-Unsa mesure les difficultés des autres salariés, des autres fonctionnaires. La question des économies n'a pas à être rejetée en soi, en revanche celles-ci doivent être pesées et ne pas hypothéquer l'avenir du sport scolaire.

Le SE-Unsa note également les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales, voyant ainsi une baisse des subventions prévues également pour l'UNSS au titre des conseils régionaux notamment.

Page 2 : Charges budgétées

• Les salaires :

L'analyse de la ligne budgétaire sur les fonctionnaires détachés montre une augmentation subie en grande partie par la GVT. Le SE-Unsa note, contrairement à ce que nous avons pu lire dans un récent communiqué de presse, que la baisse de subvention d'État ne sera pas supportée par nos cadres détachés.

Le SE-Unsa est en revanche inquiet de la baisse du budget sur les autres salaires, des secrétaires notamment et de l'annonce de la suppression d'un poste au national. Nous demandons des explications sur la baisse de 154 827€ sur la ligne services régionaux.

• Fonctionnement

Le SE-Unsa prend acte des efforts de fonctionnement prévus avec une baisse de 280 452€. Le passage sous le million d'euros est un signe fort qui sera apprécié par les collègues sur le terrain. Le SE-Unsa note positivement l'augmentation de la prévision budgétaire pour les services régionaux et départementaux.

Fonctionnement Général : juste une remarque sur l'effet important de la prestation télématique avec une baisse de 267 000€.

• Communication et Promotion

Le SE-Unsa note l'économie demandée depuis quelques années sur la communication avec 65 000€ en moins. Nous notons une baisse de 22 000€ sur les récompenses qui devra être compensée par les services départementaux et régionaux.

- Animation Sportive et Compétitions

Le SE-Unsa regrette fortement un axe pour nous prioritaire, la baisse des actions promotionnelles. Lors de nombreux stages syndicaux locaux, c'est un axe apprécié et encouragé par les enseignants d'EPS. Enfin nous l'avons dit dans notre introduction, le SE-Unsa se félicite de l'apparition de la ligne budgétaire sur le fonds de solidarité.

Depuis de nombreuses années le SE-Unsa, un peu seul, a demandé la création de ce fonds de solidarité financier aux AS en difficulté. Le SE-Unsa a proposé de l'inscrire au plan de développement et a obtenu gain de cause. Le premier groupe de travail permet de mettre en œuvre ce fond avec la mise en place des critères. Nous pensons que cette démarche même si elle peut apparaître lourde administrativement permet une certaine justice entre les associations. Les critères permettront de faire des choix objectifs en toute transparence lors du second groupe de travail prévu le 17 juin prochain sur la soixantaine de dossiers. Nous regrettons sur ce point le manque de publicité de ce dispositif et demandons la démarche employée par la direction nationale et le ministère pour le faire connaître. Les collègues dernièrement rencontrés, pas plus tard qu'hier en stage syndical, semblaient ignorer ce nouveau dispositif. Suite au 17 juin, il s'agit en fait de 312 Dossiers d'AS étudiés dans le cadre du fonds de solidarité.

- Formation

Le SE-Unsa approuve cette proposition d'augmentation du budget formation. Les jeunes officiels sont un véritable marqueur pour l'UNSS. La proposition de formation des enseignants d'EPS est une bonne chose également.

Réponses de M. PETRYNKA:

- Baisse de la part salariale, voir explications précédentes sur les contentieux
- Poste à la direction nationale : la démission d'une secrétaire ne nécessite pas d'embauche dans l'immédiat
- Sur le fond de solidarité, tous les Recteurs ont été destinataires de l'information, pour transmission aux chefs d'établissements. Chaque DSR et DSD est chargé de communiquer en parallèle.

Sylvie APEL-MULLER, élue des AS

Il a été difficile de travailler sur les documents : la présentation est modifiée par la prise en compte des budgets des services départementaux et régionaux, et la comparaison et l'analyse s'en trouvent compliquées.

Il nous a été annoncé que l'an prochain les apports des districts pourraient être pris en compte : on se retrouvera dans la même difficulté que cette année.

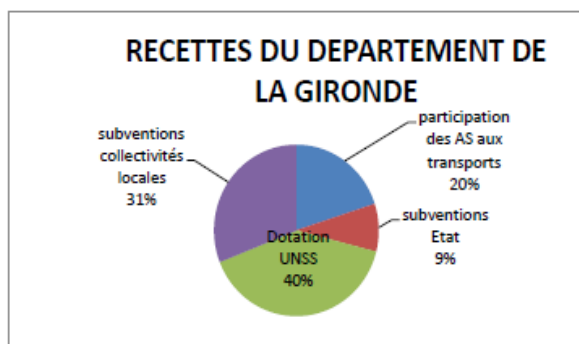
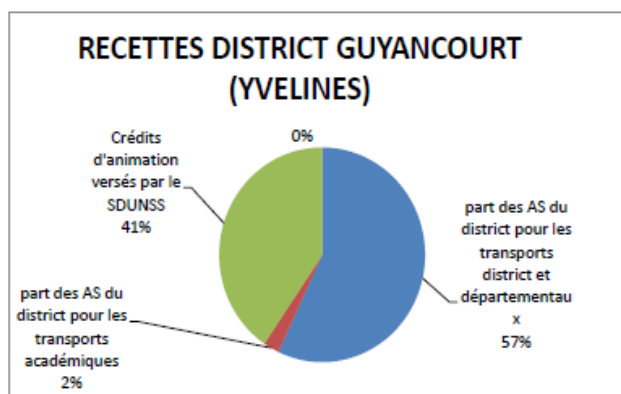
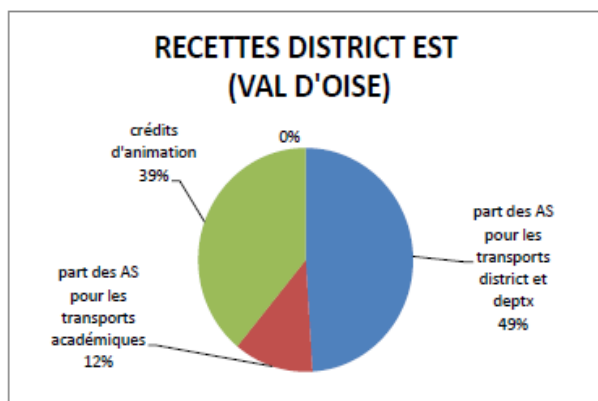
Par ailleurs, je tiens à réaffirmer la différence importante de subventionnement des collectivités locales selon les départements et les régions.

Il n'en reste pas moins que certaines remarques peuvent être faites:

- Nous déplorons avec la plus grande fermeté la baisse importante de la subvention du MEN, ce qui va amputer les enveloppes de fonctionnement de l'association, car il faudra que la structure compense les salaires des cadres.
- Il s'avère en conséquence que cette compensation se traduira par la hausse du coût des contrats licences. C'est la crise pour les ministères qui doivent réduire leurs dépenses, mais il ne faut pas perdre de vue que c'est aussi la crise pour les familles auxquelles on demande au contraire d'augmenter leurs dépenses ! Et les AS sont de plus en plus nombreuses à être en difficulté financière: comment assumer à la fois cette hausse et modérer au maximum l'impact sur la cotisation élèves ?
- Un fonds de solidarité de 50000€ est provisionné : quels sont les critères d'attribution ? Les documents envoyés aux établissements sont arrivés tardivement : combien de demandes d'aide avez-vous reçues ? Nous tenons à vous informer que le nombre d'AS en difficulté est nettement supérieur au nombre de demandes reçues. En effet, depuis des années, des solutions locales sont trouvées pour permettre à ces AS de s'affilier : subvention de l'établissement, avance par le SD ou le SR. Pour autant, les difficultés de fonctionnement de ces AS demeurent. De plus, dans de nombreuses académies, l'obligation de prendre le contrat licences a été très mal reçue et a renforcé les difficultés financières de certaines AS qui risquent fort de ne pas pouvoir se réaffilier l'an prochain
- Enfin, concernant la ligne « communication-promotion » : 157694€ dépensés en 2011, 200000€ prévus pour 2012 et 264262€ réalisés, et 200000€ prévus à nouveau pour 2013 : on peut concevoir l'augmentation de 30% du provisionnel 2012 et de son réalisé : la diffusion du PND a été sous-estimée nous a-t-on dit. Mais 100000€ pour cette diffusion, c'est quand même énorme ! C'est donc que cette diffusion avait quand même été prévue. En conséquence, quelles sont les actions de promotion et de communication prévues qui nécessiteraient un tel niveau de provisionnement ?

Pour conclure, et vous l'aurez compris, nous ne voterons pas pour ce budget 2013.

Les différents budgets, districts, département.



Le district :

Nous voulons ici mettre en évidence le fait que les crédits d'animation accordés aux districts sont loin d'être suffisants pour assurer leur fonctionnement.

Il est important de noter que la part des recettes utilisées par les districts provient en majorité des sommes versées par les AS. Les dépenses se concentrent sur les coûts de transport pour se rendre aux rencontres.

Les difficultés financières des AS vont ainsi impacter directement leur participation aux compétitions faute de pouvoir payer les transports.

Les SD UNSS :

Il en est de même pour les budgets des services départementaux et régionaux, là encore les dotations UNSS ne sont pas suffisantes. La participation des AS aux transports reste importante alors qu'elles doivent parallèlement payer les licences et les affiliations.. Heureusement les collectivités locales CG et CR participent de façon essentielle aux recettes.

Réponses de M. PETRYNKA :

- Fonds de solidarité : une soixantaine de dossiers parvenus à la DN, les syndicats sont associés aux discussions. Destiné aux AS qui fonctionnent et qui mènent des actions particulières en éprouvant des difficultés aux déplacements.
- Le contrat obligatoire n'a pas appauvri les AS. Il s'agit de 200€ de plus, les 2/3 des contrats accompagnés ont augmenté en licences.
- Communication : il est difficile de baisser encore la ligne, l'édition du PNDSS représente 75 000€. L'ensemble des autres composantes, accompagnement des évènements, site, revue, flash news, salons, etc...est à conserver.

Le budget communication est plutôt sous calibré par rapport aux activités et au budget général.

Aymeric Le PEZENNEC, élu des AS :

Vous n'êtes pas sans connaître la situation financière difficile pour diverses raisons de certaines directions départementales et régionales et notamment de l'UNSS Créteil.

En plus d'une situation financière inconfortable liée au procès relatif aux contrats de photocopieurs, l'UNSS Créteil est dans l'obligation de rembourser 276000€ sur 5 ans.

Nous aimerions savoir comment l'UNSS nationale va aider cette direction régionale afin que nos AS et par conséquent nos élèves ne pâtissent pas de cette situation financière catastrophique, qui, nous vous le rappelons, a été dénoncé à chaque Conseil Régional par les élus des AS ?

Si le résultat de l'appel est encore en notre faveur, les 200000€ budgétés lors du prévisionnel 2012 (cette somme ayant d'ailleurs « disparue » de la réalisation budgétaire 2012 et du prévisionnel 2013) pourront-ils être attribués à l'UNSS Créteil ? Egalement, la santé financière de l'UNSS étant bonne, est-il possible qu'une part conséquente des « fonds de réserve » soit attribuée pour résorber la totalité de la dette ?

Réponses de M. PETRYNKA :

Les contrats signés doivent être honorés car signés par un préposé de la structure, à distinguer du préjudice sur lequel nous avons eu gain de cause au tribunal. Une nouvelle procédure est engagée auprès de tous les directeurs sur la fonction achat.

Un contrat national a été signé pour les photocopieurs à prix particulièrement raisonnable, que les directeurs doivent suivre, sauf à trouver moins cher.

A Créteil, une signature a été donnée sans accord, une sanction a été prise au regard de la faute, dans le respect des personnes et du droit. La somme est à assumer par le service local, il en a la capacité financière. Le déménagement demandé permet de dégager des économies, la DN continuant son aide à la location à la même hauteur que jadis.

C. Vote du budget 2013

Pour : 25

Contre : 18

Abstention : 3

VŒUX :

1- Vœu présenté par le SNEP/FSU portant sur le changement de position statutaire des cadres UNSS

Organisé sous forme associative, au sein et sous la responsabilité de l'Education nationale, le sport scolaire du second degré, mis en œuvre dans le cadre des Associations Sportives, présidées de droit par les chefs d'établissements et fédérées obligatoirement au sein de l'UNSS, joue un rôle fondamental dans l'accès des jeunes à la pratique sportive en continuité de l'enseignement d'Education Physique et Sportive.

L'Assemblée Générale de l'UNSS constate que les pouvoirs publics ont manifesté à plusieurs occasions leur attachement à cette spécificité française et pris des positions en ce sens.

L'Assemblée Générale de l'UNSS, réunie le 28 mai 2013, considère que l'affectation des cadres de l'UNSS à l'Education nationale et leur placement auprès de l'UNSS pour l'exercice de leur fonction de directrice et de directeur de service (départemental, régional ou national adjoint) permettraient de conforter, de façon

pérenne, la place et le rôle du sport scolaire du second degré et de l'UNSS au sein du service public d'éducation. Cette décision que l'Assemblée Générale appelle de ses vœux, par les économies qu'elle engendrerait rendrait possible l'augmentation de la subvention de fonctionnement allouée par le Ministère de l'Education nationale à l'UNSS.

L'Assemblée Générale réaffirme que la fonction et le niveau de responsabilités de cadres UNSS doivent être dûment reconnus.

Guy WAISS : l'Etat ne prendra pas part au vote, le contenu étant contraire à la loi.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prennent pas part au vote : 27

2- Vœux présenté par les élus des AS :

Nous demandons au Ministre de l'Education Nationale de reconnaître officiellement et financièrement le rôle de coordonnateur de district UNSS dans le métier d'enseignant d'EPS qui doit pouvoir être intégré dans le service des personnels concernés en HSA ou en décharge.

Nous demandons la mise en place dès la rentrée 2013 d'une note nationale négociée définissant les tâches du coordonnateur de district UNSS portée à la connaissance de tous.

Vote pour : 21

Vote contre : 0

Ne prennent pas part au vote : 27

VI. Modification du règlement intérieur

Objectifs :

- Cohérence avec le règlement fédéral, et rendre celui-ci opposable
- Actualisation au regard de la législation en vigueur
- Obsolescence du règlement dopage
- Règle déontologique en matière de partenariat

Evelyne SALLANNE, élue des AS.

Nous nous félicitons de ce travail en commission qui a été très fructueux. Notre demande porte sur le « modèle » de certificat médical qu'il sera souhaitable que nous ayons pour être en conformité avec les règlements. Serait-il possible de l'avoir dans le dossier de rentrée ?

Réponses de M. PETRYNKA :

La commission médicale sera réunie pour actualiser les documents en liaison avec les éventuelles nouvelles dispositions prévues du code du sport.

SE/UNSA : Yann CHANDIVERT

Le travail effectué dans le règlement intérieur permet de simplifier le millefeuille de documents. Nous voyons une volonté de se mettre en adéquation avec la législation. Certaines simplifications apportent plus de lisibilité sur ce travail. Le SE-Unsa remercie les services de l'avoir associé pour cette nouvelle rédaction. Il nous faudra collectivement être attentif aux évolutions à venir du code de l'Éducation partageant sur ce sujet les inquiétudes évoquées par le Snep dans sa déclaration liminaire.

Vote sur le règlement intérieur : unanimité

Questions administratives et sportives

Présentation Laurent PETRYNKA

1. Numérisation des outils :

L'application numérique concerne 3 grands champs :

- Professionnel, à destination des élues et des enseignants, avec la gestion de la licence, les différents calendriers...
- Santé, avec un questionnaire et des messages pédagogiques
- Mise en lien des licenciés entre eux.

La fondation du sport est partenaire de ce programme.

J.P. Clemençon, délégué général de la fondation Henri Serandour. La fondation a vocation de transversalité des pratiques et la promotion sociale par le sport déclinées en 5 objectifs.

- Sport comme terrain d'exercice des valeurs humaines
- Promotion de la santé par le sport
- Intégration des personnes en situation de handicap
- Lutte contre la violence et les incivilités
- Accompagnement du projet de vie des sportifs

Avec Mme Avice, Présidente de la fondation, il est apparu évident de soutenir le projet UNSS, structurant et innovant et qui s'inscrit dans les différents langages de communication des jeunes, le sport étant un langage universel.

La vocation est d'accompagner l'UNSS sur le long terme, dans la capitalisation des enseignements qu'elle recueillera pour poursuivre et affiner le concept du sport santé.

SE/UNSA : Y. CHANDIVERT

- Jusqu'à quand a-t-on le temps de réflexion sur l'aménagement de l'application qui par ailleurs est remarquable ?
- Quelle utilisation des résultats ?

Edmond LABUSSIÈRE, Gil BOISSE, élus des AS.

Nous voulons vous faire part de certains mécontentements de la profession.

Tout d'abord le nouveau site UNSS se veut clair et précis. Or, dès le début de l'année beaucoup de problèmes sont survenus. Impossibilité d'avoir accès facilement et impossibilité de licencier les élèves malgré plusieurs essais, ce qui a provoqué retard et gêne importante lors des premières compétitions.

Parlons également du dispositif LOL, nous nous demandons l'intérêt qu'il peut bien avoir ? Combien d'élèves vont l'utiliser ? Pour quelle fonction ? J'ai moi-même demandé aux élèves d'y aller, et ils se demandaient, une fois inscrits, quel était le réel intérêt ?

Enfin, nous sommes passés de la SIRTEM à un nouveau site afin, selon vos explications, de faire des économies mais sur le dos de qui ? N'est-ce pas au détriment des finances des AS ?

L'impression des licences, des photos, fourniture papier, cartouche d'encre... reviennent aux AS; il n'y a aucune contrepartie en échange. Pour le moment, c'est un surcoût et beaucoup de perte de temps.

Réponses de M. PETRYNKA

- L'application est en constante évolution, les avis de tous sont les bienvenus.
- Utilisation des données à finaliser avec la CNIL. Le quizz est personnel, et compare avec un sportif de haut niveau les performances personnelles.
- Le site : le premier avantage n'est pas d'ordre financier, mais d'abord du respect de la loi. Un appel d'offres a été formalisé avec 100 sollicitations et une procédure conforme.
- Les problèmes de début ne sont pas niés mais sont désormais derrière nous. L'impression du listing licences sur une feuille suffit. A terme, la conformité de la licence pourra être appréciée numériquement.
- Livraison du module vie des AS prévue en fin de semaine 24

2. Haut niveau scolaire et élèves de LP.

Joaquim GALIFET et Pierre LAPERCHE, élus des AS.

La reconnaissance de l'investissement des élèves dans le sport scolaire est un levier qui donne au monde associatif toute sa cohérence et son importance dans la société actuelle.

Dans ce sens les podiums nationaux UNSS ainsi que la validation d'un niveau national jeune officiel permettant de contribuer à l'obtention du baccalauréat est une avancée majeure bien que certains détails de procédure doivent encore être affinés.

Cependant il est fort regrettable qu'un ou une élève engagé dans une voie professionnelle de formation ne puisse retirer les fruits d'un investissement conséquent à l'UNSS au même titre qu'un de ces camarades du lycée général.

Nous proposons alors la création d'une option EPS pour tous pour que l'égalité des chances de réussite soit rétablie et que chaque élève puisse faire valoir son investissement dans un sport scolaire qui lui est cher autant qu'à nous.

3. Participation des minimes en équipes établissement lycée.

Emmanuel LESNE, élu des AS

Actuellement les élèves de catégorie minime 2 ne peuvent pas participer aux championnats dans les équipes de certains sports collectifs des AS de lycée.

A l'instar de ce qui se fait en collège où la catégorie benjamin couvre 3 années, peut-on réfléchir à des modalités permettant l'intégration de ces élèves ?

Réponse de M. Petrynka : on vient de voter les modifications du règlement intérieur et ceci n'y est pas prévu. (Réponse du DN responsable des sports co à la fin de l'AG : 0,2 % d'élèves concernés – possibilité de participer en excellence cadet car pas plus que 3 années d'âge dans une même catégorie (cadet1-cadet2 et junior1)). Il n'est pas d'actualité de revenir sur le règlement fédéral adopté tout récemment.

4. La réforme des rythmes et les conséquences sur le fonctionnement de l'AS

Denis LECAMP, élu des AS

Les élus des AS veulent alerter l'AG sur les conséquences de la réforme des rythmes scolaires sur le fonctionnement des AS.

En effet, dans certaines villes, particulièrement pour les établissements n'ayant pas d'installations intra-muros, le temps d'utilisation des gymnases est réduit, voire supprimé, à cause d'une occupation plus tardive de ceux-ci par les écoles primaires et un refus des associations fédérales de décaler leurs créneaux horaires.

Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la réforme sur les rythmes scolaires, loin s'en faut. Mais il faut savoir si, pour permettre une application harmonieuse des nouveaux rythmes, une concertation est prévue ?

Cette concertation entre l'Education Nationale, le Mouvement Sportif et les Collectivités locales nous semble indispensable, afin qu'à la rentrée prochaine, cette réforme soit un plus pour tous les enfants.

Réponses de M. WAISS :

Est constitué un comité national de suivi des rythmes scolaires, avec des représentants du ministère, des collectivités et des syndicats. La question lui sera soumise.

SNEP : Serge CHABROL

1/ Souhait qu'il y ait bien des consignes du ministère vers les recteurs pour que les compétitions UNSS puissent se dérouler malgré les mercredis de récupération.

2/ Souhait de connaître les compositions des commissions UNSS et le terme de renouvellement.

Souhait sur les conventions avec le mouvement sportif : suivi, nouvelles demandes ou renouvellement.